Péniches incendiées à Paris : Ibrahim Z., un Marocain, interpellé (MàJ : Condamné pour l'un des incendies, relaxé pour les autres ; « Porter des vêtements similaires et se promener à côté des bateaux ne fait pas de lui un coupable »)

04/02/2025 à 20h26



04/02/2025

Âgé de 22 ans, Ibrahim Z. a été condamné ce mardi 4 février. Mais il a été relaxé de deux autres incendies qui avaient touché le secteur du port de l'Arsenal à Paris fin janvier 2024, dont celui du Café Barge qui avait été ravagé par les flammes.

Il avait été interpellé le 30 janvier 2024 après des investigations menées par les policiers du commissariat du XIIe arrondissement. Alors qu'il était ressorti libre d'une première garde à vue le 24 janvier, les fonctionnaires avaient retrouvé son ADN sur une pierre utilisée pour briser une vitre

du Petrus III dans la nuit du 27 janvier. Pour les enquêteurs, peu de doute : c'est bien lui qui est également responsable des faits survenus le 22 janvier sur le Petrus III et le Café Barge.

Pour cause : les images de vidéosurveillance enregistrées ce jour-là montrent un individu qui traîne à proximité des bateaux qui vont prendre feu après son départ. Or cet homme arbore la même veste qu'Ibrahim Z. lorsqu'il est appréhendé deux jours plus tard. « Porter des vêtements similaires et se promener à côté des bateaux ne fait pas de lui un coupable », objecte son avocat, Me Alexandre Picaud, taclant des « investigations insuffisantes ». Et de convaincre le tribunal qui a justifié la relaxe en qualifiant l'enquête de « lacunaire » qui « ne permet pas de déduire sa culpabilité » sur ces faits.

[…]

Le Parisien

02/02/2024

Ibrahim, un jeune Marocain, est suspecté d'être à l'origine des dégradations sur le Petrus III, le 27 janvier. Il n'est pas poursuivi pour les incendies qui touchent les autres embarcations du port de l'Arsenal (XIIe).

Son arrestation va-t-elle mettre fin à la série d'incendies qui vise les péniches parisiennes ? Un homme de 22 ans a été placé en détention provisoire à l'issue de l'audience de comparution immédiate où il a été déféré ce jeudi, en début d'après-midi. Alors qu'il devait être jugé pour l'incendie, le 27 janvier, de la péniche « Petrus III », ainsi que pour des violences commises à l'égard d'un policier

lors de son arrestation, il comparaîtra finalement le 7 mars en attente d'une expertise psychiatrique plus poussée que celle réalisée lors de sa garde à vue.

(…) Le Parisien

(Merci à Kooskoos)

25/01/2024

INFO LE PARISIEN. Un homme a été placé en garde à vue dans la nuit de mardi à mercredi après avoir tenté d'entrer par effraction sur un bateau situé dans le secteur de la capitale où trois incendies ont déjà été constatés ces deux derniers jours.

Une quatrième péniche a-t-elle échappé aux flammes ? C'est en tout cas la question que se posent les enquêteurs de police après l'interpellation, selon nos informations, d'un homme qui aurait tenté de s'introduire, dans la nuit de mardi à mercredi, dans un bateau amarré sur le quai François-Mauriac à Paris (XIIIe). Dans ce secteur, trois embarcations ont été incendiées entre le 21 et 22 janvier.

Il était 1h30 du matin quand les policiers de la BAC (brigade anticriminalité) de nuit ont été appelés à la suite d'un signalement d'un individu suspect repéré sur la péniche restaurant la Dame de Canton, fermée ce lundi soir. Arrivés à proximité, les fonctionnaires retrouvent l'homme qui tente alors de se cacher. Malgré une certaine résistance, ils parviennent à l'interpeller.

Très agité, ce dernier ne parle pas français et est placé en garde à vue pour « tentative de vol par effraction » et « rébellion ». Sur lui, les policiers retrouvent un briquet.

(…) Le Parisien

23/01/24

> *Paris: trois péniches incendiées en l'espace de 24h pic.twitter.com/7VJb9iJYCm*
>
> *— BFM Paris Île-de-France (@BFMParis) January 23, 2024*